



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT REALISATION D'UN EMPRUNT DE 26 ANS ET 6 MOIS
AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR LE FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS 2022-2023**

2022-036

Livry-Gargan, le 08 JUIL. 2022

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L220-1 et L221-8 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

Vu la délibération du 17 décembre 2015 approuvant notamment l'adhésion de la Commune de Livry-Gargan à l'Agence France Locale – Société Territoriale,

Vu la lettre d'offre à taux variable de l'Agence France Locale en date du 28 juin 2022 d'un montant de 2.500 000,00 euros ;

Considérant la nécessité pour la Commune de souscrire un total de 5.000.000 euros d'emprunts pour le financement de ses investissements 2022-2023 ;

Considérant les résultats de la consultation engagée et visant à mettre en concurrence les établissements spécialisés ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

DECIDE

- Article 1 :** De contracter auprès de l'Agence France Locale un Crédit à Phase de Mobilisation d'un montant de 2.500.000,00 euros (deux millions cinq cent mille euros) pour le financement des investissements 2022-2023 de la Commune et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
- Détermination du taux fixe : le taux fixe est déterminé sur la base de la cotation du swap de taux tel que la Commune de Livry Gargan acquitterait le taux fixe trimestriel en base exact/360 en échange de l'Euribor 3M + marge de crédit actualisée [Marge à la date de la présente offre = 0.58%] en base Exact/360.
 - Typologie Gissler : 1-A
 - Montant : 2 500 000,00 euros
 - Durée du crédit : 26 ans et 6 mois
 - Crédit avec phase de mobilisation
 - Commission de Gestion : Néant
 - Commission d'engagement : Néant

Phase de mobilisation

- Date de début de Phase de Mobilisation : 15 juillet 2022
- Date de fin de mobilisation : 20 décembre 2023
- Taux d'intérêt : Euribor 3 Mois + 0,10%
- Fréquence de paiement des intérêts : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de Non Utilisation : Néant

Phase de Consolidation (Amortissement)

- Date de début de Phase de Consolidation : 20 décembre 2023
- Date de remboursement final : 21 décembre 2048
- Nombre d'échéances : 100
- Durée : 25 ans
- Date de 1ere échéance : 20 mars 2024
- Taux fixe : 2.96%
- Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts /commissions : Exact/360
- TEG : 3,0000%
- Taux Année Civile : 0,0008%
- Taux période : 0,7500%
- Indemnité de Remboursement anticipé : conformément aux conditions générales
- Fréquence d'amortissement du capital : Trimestrielle
- Mode d'amortissement : Trimestriel linéaire

Article 2 : Le Maire s'engage à informer, sans délai et par tout moyen, les conseillers municipaux de cette décision et à en rendre compte à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 3 : Le Maire s'engage à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, ou sa notification à l'intéressée, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire